

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

N° 2025-92

Mise en compatibilité du
PLU pour le projet "plaine
des sports" - Bilan de la
concertation

Le 19 juin 2025, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Joseph ILLANA, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Claude JOLY, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Loubna KETFI-CHARIF, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Samuel DEHMECHE, M. Alain PICARD, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Marguerite MOUILLESEAUX, M. Olivier BLOCH, M. Maxime BOURQUIN, M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT.

Etaient absents :

Mme Rachel HORLACHER - mandataire : M. Sébastien VIVOT
Mme Marianne DORIAN - mandataire : M. Jean Marie HERZOG
M. Romuald ROICOMTE - mandataire : M. Tony KNEIP
M. François BORON - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Valérye ARNAUD - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO
Mme Annie BAULAY - mandataire : M. René SCHMITT

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Christophe GRUDLER
Mme Jacqueline GUIOT
Mme Marie-José FLEURY

Secrétaire de séance : Mme Charlène AUTHIER



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h41.



DELIBERATION N° 2025-92

de M. Jean Marie HERZOG

Adjoint chargé de l'urbanisme et des aménagements publics

Direction de l'aménagement

Références : JMH/JS/SK/AR

Code matière : 8.4

Objet : Mise en compatibilité du PLU pour le projet "plaine des sports" - Bilan de la concertation

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment, le chapitre III du titre II du livre Ier ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2 et suivants, et L.153-54 à L.153-59, L.300-6 et R.153-15;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Territoire de Belfort approuvé le 27 février 2014 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Belfort, approuvé le 10 février 2021, et modifié de manière simplifiée les 16 décembre 2021 et 17 octobre 2024 ;

Vu la délibération n°2025-54 du conseil municipal du 27 mars 2025 définissant les modalités de concertation ;

Vu la délibération n°2025-24 du conseil municipal du 30 janvier 2025 déclarant le projet de mise en compatibilité du PLU de Belfort ;

Vu les pièces du dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Belfort ;

Vu la transmission électronique des pièces pour avis à la MRAe en date du 28 février 2025 ;

Considérant l'intérêt général du projet de plaine des Sports sur le site du stade Serzian ;

Considérant que pour permettre la réalisation de ce projet, il convient de faire évoluer le PLU de la commune afin de pouvoir y construire les équipements sportifs attendus ;

Considérant qu'il conviendra de classer le secteur UBb lieu-dit « Champs de Mars » en UUa, afin de pouvoir y accueillir le projet de la Plaine des sports, excepté les parcelles cadastrées AO153 et AO154 qui resteront en secteur UBb ;

Considérant que les parcelles concernées par le projet, à savoir AP 8 et AO 173, sont déjà la propriété de la Ville de Belfort, ce qui dispense la commune de procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) ;

Considérant que la mise en compatibilité du PLU exige une évaluation environnementale ;

Considérant que le dossier de mise en compatibilité a été transmis à la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), dans le cadre de l'évaluation environnementale ;

Considérant que la procédure d'évaluation environnementale nécessite la mise en place d'une concertation du public ;

Considérant les modalités définies pour la concertation ;

1) Rappel des modalités de la concertation

a) Durée de la concertation

La concertation initialement prévue sur une durée d'un mois comme approuvée par la délibération du conseil municipal en date du 27/03/2025 a finalement été prolongée jusqu'au 06/06/2025, ceci en application de l'article L.103-4 du Code de l'urbanisme qui dispose : *« les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».*

b) Modalités pratiques

Le dossier de concertation a été mis à disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville de Belfort, aux jours et heures et habituels d'ouverture, accompagné d'un registre papier permettant d'y faire apparaître toute remarque ou question sur le projet de mise en compatibilité du PLU.

Le dossier a également été mis en ligne sur le site internet de la ville de Belfort (Rubrique cadre de vie / PLU). Les observations du public pouvant être envoyées par mail à l'adresse suivante : concertation@mairie-belfort.fr.

La délibération approuvant le lancement de la concertation ainsi que les modalités de celle-ci ont été affichées sur les panneaux d'affichage des maisons de quartier de la ville de Belfort se trouvant dans le périmètre proche de la future plaine des sports (Forges et Belfort Nord) ainsi qu'en Mairie de Belfort durant toute la durée de la concertation.

Un avis dans la presse décrivant le projet et permettant d'informer le public du déroulé de la procédure est paru dans la presse locale (Annonces légales - l'Est Républicain du 1^{er} Avril 2025).

2) Bilan de la concertation

La concertation s'est déroulée du 31/03/2025 au 06/06/2025.

Durant cette période, aucune remarque ni observation n'a été consignée dans les différents registres (papier et numérique).

3) Rappel des principales échéances à venir

Le 10 Juin a eu lieu la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées dont le bilan a fait l'objet d'un Procès-Verbal qui sera joint à l'enquête publique à venir.

Une Enquête Publique se déroulera du lundi 30 juin à 9h00 et se terminera le samedi 2 août à 12h00.

Les permanences définies avec le commissaire enquêteur se tiendront en mairie de Belfort :

- Lundi 30 juin de 9h00 à 12h00
- Mercredi 16 juillet de 14h30 à 17h30
- Samedi 2 août de 9h00 à 12h00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

d'approuver le bilan de la concertation dans le cadre du projet de mise en compatibilité de la plaine des sports.

Pour	38	
Contre	0	
Suffrages exprimés	38	
Abstentions	1	M. Karel TRAPP.
Ne prend pas part au vote	1	M. Florian CHAUCHE

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 19 juin 2025 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PERMIS DE DEMOLIR

TERRITOIRE DE BELFORT
Commune de BELFORT

Objet de la concertation :

Objet de la concertation :
Dans le cadre de ses compétences relatives à l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités, la Ville de Belfort souhaite créer, rue Floral, une « Plaine des Sports ». Celle-ci, largement dédiée au football, comporterait des équipements de sports urbains en libre accès et concentrerait des activités sportives au stade Roger Serzian. Ce projet s'explique notamment par l'ancienneté du stade Étienne Mantier, qui, situé à 1,5 km du Nord du stade Serzian, n'est plus conforme aux attentes des clubs de football.

L'ensemble de ces installations nécessite une mise en compatibilité du PLU de la commune afin de faire évoluer le zonage aux abords du stade Serzian pour permettre la réalisation des aménagements nécessaires à cette Plaine des sports. En effet, le site où doit s'implanter le projet se situe dans une zone initialement prévue pour recevoir des habitations (classement au PLU en Ubb). Ainsi, la construction des équipements sportifs nécessite de faire évoluer les parcelles en Uua.

Cette ambition implique une concertation préalable au titre du Code de l'Urbanisme qui permet de débattre avec le public de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement de la zone concernée.

En application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Belfort organise une concertation préalable.

Modalités de la concertation :

Modalités de la concertation :

Cette concertation publique se déroulera durant toute la durée du projet.
Le dossier lié à la concertation est disponible depuis le site Internet de la commune : www.belfort.fr (rubrique Cadre de Vie – PLU) et mis à disposition en mairie de Belfort, Place d'Armes, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin de 8h30 à 12h00.

Comment être transmis :

Le dossier est accessible sur le site Internet de la commune : www.belfort.fr (rubrique Cadre de Vie – PLU) et mis à disposition en mairie de Belfort, Place d'Armes, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin de 8h30 à 12h00.

Les observations et remarques pourront également être transmises :
soit par courriel à l'adresse suivante : conceration@mairie-belfort.fr
soit au registre mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture du registre du Maire de Belfort à l'adresse

- Les observations et remarques pourront également être transmises :**
- par courriel à l'adresse suivante : concertation@mairie-belfort.fr;
 - par écrit à partir du registre mis à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pour courrier adressé à Monsieur le Maire de Belfort à l'adresse suivante : Mairie de Belfort, Direction de l'Urbanisme, place d'Armes - 90000 BELFORT.
- Le bilan de concertation sera présenté au Conseil Municipal et rendu public.

- par courriel à l'adresse suivante : maire@belfort.qc.ca
- par écrit à partir du registre mis à disposition de Monsieur le Maire de Belfort à l'adresse suivante : 90000 BELFORT
- par courrier adressé à Monsieur le Maire de Belfort à l'adresse suivante : l'Urbanisme, place d'Armes - 90000 BELFORT.

Au terme de la procédure, le bilan de concertation sera présenté au Conseil Municipal et rendu public.

Appichage à compter du 01/04/25

ANNONCES LÉGALES

Avis publics

TERRITOIRE DE BELFORT

Commune de BELFORT

Avis de concertation du public En application de l'article L.103-2

Relative au projet de mise en compatibilité du PLU

Objet de la concertation :

Dans le cadre de ses compétences relatives à l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités, la Ville de Belfort souhaite créer, rue Floréal, une « Plaine des Sports ». Celle-ci, largement dédiée au football, concentrerait des équipements de sports urbains en libre accès et concentrerait des activités sportives au stade Roger Serzian. Ce projet s'explique notamment par l'ancienneté du stade Etienne Mattier, qui, situé à 1,5 km au Nord du stade Serzian, n'est plus conforme aux attentes des clubs de football.

L'ensemble de ces installations nécessite une mise en compatibilité du PLU de la commune afin de faire évoluer le zonage aux abords du stade Serzian pour permettre la réalisation des aménagements nécessaires à cette Plaine des sports. En effet, le site ou doit s'implanter le projet se situe dans une zone initialement prévue pour recevoir des habitations (classement au PLU en UBd). Ainsi, la construction des équipements sportifs nécessite de faire évoluer les parcelles en ULa.

Cette ambition implique une concertation préalable au titre du Code de l'Urbanisme qui permet de débattre avec le public de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement de la zone concernée.

En application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Belfort organise une concertation préalable.

Modalités de la concertation :

Cette concertation publique se déroulera durant toute la durée du projet.

Le dossier lié à la concertation est disponible depuis le site Internet de la commune : www.belfort.fr (rubrique Cadre de Vie - PLU) et mis à disposition en mairie de Belfort, Place d'Armes, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin de 8h30 à 12h00.

Les observations et remarques pourront également être transmises :

- par courriel à l'adresse suivante : concertation@mairie-belfort.fr,
 - par écrit à partir du registre mis à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - par courrier adressé à Monsieur le Maire de Belfort à l'adresse suivante : Mairie de Belfort, Direction de l'Urbanisme, place d'Armes 90000 BELFORT.
- Au terme de la procédure, le bilan de concertation sera présenté au Conseil Municipal et rendu public.

454485400

section karaté de l'AVO natat et ceinture noire 6^e dan. « C'est pour nous du jamais vu. Un far niente pour les clubs de notre taille. »

Le 18 février, après au moins trois années de pratique, Michel Caratella, Abderrahim Charité, Anthony Lehmann et Sébastien Rauscher ont pu sembler de cette nouvelle ceinture. Pour le président, la qualité de la formation au sein du club est décisive. « Depuis au moins

l'autre, que des seniors ont été tâtés, tout le domaine des jeunes. C'est une expérience unique et enrichissante », a déclaré le jeune homme. Désormais, les ceintures noires constituent plus de la moitié de l'effectif seniors. Passi surprénant quand on sait à quel point le président et entraîneur privilégie depuis toujours la formation et le passage des grades.

Une autre progression réjouit le club : Carole Cambrillat et Sa-

Offemont

Les vieux téléphones récupérés par l'UTBM



Les vieux appareils illustreront le cours sur l'impact de l'exploitation des métaux.

Nicolas Simoncini, maître de conférences à l'UTBM, est venu récupérer un stock d'une cinquantaine de vieux téléphones portables collectés en deux mois par la mairie. Ils vont servir de support à un cours sur l'impact de l'extraction minière : « Dans un téléphone, vous avez la moitié des éléments du tableau de Mendeleïev », explique l'enseignant. « Je fais démonter des téléphones aux élèves pour pouvoir identifier les

composants métalliques intriqués, difficilement recyclables. Ensuite, nous travaillons à mettre en évidence les problématiques mondiales de l'extraction des métaux. On parle de millions d'hectares de déforestation et du travail des enfants. » Pour l'enseignant, la réduction de l'impact environnemental passe nécessairement par l'augmentation de la durée de vie des appareils et leur meilleure réparabilité.

la carte de la compétition. Cinq d'entre eux se sont qualifiés pour les coupes de France, les pupilles (8 ans) Assila Charité et Louane Lehmann et les benjamins (11 ans) Yasser Charité, Nolan Guenard et Léo Rouseau.

Ces bons résultats s'expliquent aussi par l'état d'esprit familial et la cohésion dans la section, vertus qu'Olivier Mellert a toujours défendues.

► Bloc-notes

Bavilliers

Contrôle poteaux incendie

Du mercredi 2 au lundi 7 avril. Le Service de l'Eau de Grand Belfort Communauté d'Agglomération et les sapeurs-pompiers de Belfort Sud procéderont au contrôle annuel des poteaux d'incendie.

La vitesse d'écoulement dans les conduites pourra engendrer ponctuellement une coloration de l'eau et une baisse de pression.

Botans

Conseil municipal

Vendredi 4 avril. À 20 h. Mairie. Ordre du jour : attribution des subventions ; approbation du compte financier unique 2024 ; report et affectation des résultats 2024 ; vote des taux d'imposition 2025 ; vote du budget primitif 2025 ; ONF : programme de travaux en forêt communale ; aménagements de police ; demande de subvention. Tél. 03 84 21 54 12.



BELFORT—BELFORT

Plaine des sports Serzian : bientôt une enquête publique

Une enquête publique sera lancée prochainement dans la perspective d'adapter le plan local d'urbanisme à la création d'une plaine des sports, le fruit du regroupement des stades Serzian et Mattler. Objectif : ouvrir les terrains de foot et les vestiaires en 2026 et les nouvelles tribunes en 2027.

La création d'une plaine des sports, fruit du regroupement des stades Mattler et Serzian, était encore inscrite au conseil municipal de jeudi soir. L'adjoint à l'urbanisme, Jean-Marie Herzog, a proposé d'engager la procédure légale de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme. En clair, il s'agit de basculer les zones concernées par le projet de la catégorie UBb (pour accueillir de l'habitat) à la zone UUa (accueil des équipements d'intérêt collectif et de service public).

Herbe et synthétique

Cette procédure, qui prévoit une phase de concertation avec enquête publique, vise à la constitution d'un ensemble d'équipements permettant le développement de la pratique du football. Selon les informations transmises lors d'une réunion de concertation le 4 décembre avec notamment l'ASMB foot, le nouveau complexe prévoit l'aménagement d'un nouveau terrain en herbe, d'un demi-terrain synthétique, d'un terrain synthétique, de nouveaux vestiaires et d'une nouvelle tribune ainsi qu'un grand parking.

Autres pratiques sportives

« Tous les terrains et les vestiaires seront livrés en septembre 2026 », précise le maire, Damien Meslot. « Les tribunes seront ouvertes pour septembre 2027. » La piste d'athlétisme sera maintenue sur le site actuel.

Le projet vise au développement des sports urbains (skatepark, city-stade, pumtrack, terrains de basket 3X3...) et la mise aux normes du gymnase. Une enveloppe de 7,9 millions d'euros a été inscrite au rapport d'orientation budgétaire 2025 pour financer le regroupement de deux stades.

Pour En commun pour Belfort, l'offre de terrains de foot et de créneaux n'augmentera pas ou très peu à Belfort. « Détruire deux terrains pour en construire deux et demi ne suffira pas à répondre à la demande des clubs », a déploré Florian Chauche. Pour l'élu, ce manque de créneaux disponibles est partagé par les clubs, notamment au stade des Trois Chênes. Après la transformation des stades de la Méchelle en supermarché, de celui de la Pépinière en micro-fo-

rêt et l'absence d'entretien au stade du Mont.

« Deux de ces stades étaient des stabilisés sur lesquels les joueurs se plaignaient de se blesser », a rappelé Damien Meslot. « Et le terrain de la Pépinière n'était plus aux normes. Les habitants ont choisi majoritairement sa transformation en micro-forêt. » Enfin, le maire a rappelé le mauvais état du terrain synthétique de Mattler. Il a confirmé l'urbanisation du stade Mattler et du site Comafranc mais avec de petites maisons. « Nous avons une demande pour ce type d'habitat », conclut-il.

Ce rapport a été adopté à une très large majorité. ■



La Ville envisage la création d'une plaine des sports, fruit du regroupement entre les stades Mattler et Serzian. Photo Michael Desprez

par Pascal Chevillot

